**Lettre d'informations – Juillet 2025**
**INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique**

INSTITUT SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe.
Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

## A la Une !

**Webinaire gratuit !**

Institut Scientis a le plaisir de vous offrir le webinaire
**Produits cosmétiques : allégations vs réglementation**

Le règlement n°655/2013 liste les critères communs relatifs aux allégations pouvant figurer sur l'étiquetage des produits cosmétiques. Le *Technical document on cosmetic claims* (version 2017) en précise les points clefs.
Cette conférence en ligne vous permettra d'aborder les allégations cosmétiques possibles et conformes au règlement cosmétique européen n° 1223/2009.

**Durée : 1heure**
**Date : Jeudi 25 septembre**
**Une session questions/réponse suivra.**

Vous pouvez envoyer votre demande de participation et vos questions à
contact@institut-scientis.fr

Au plaisir de vous retrouver prochainement en ligne !

Nous contacter

## Règlementation

### Cosmétiques

Deux nouvelles opinions préliminaires du SCCS ont été publiées avec une date limite pour commentaires fixée au 18.08.2025.

- **SCCS/1681/25** Scientific Opinion on Tea Tree Oil (CAS/EC No. 68647-73-4 /285-377-1)

L'huile de TEA TREE (arbre à thé), INCI MELALEUCA ALTERNIFOLIA LEAF OIL, est utilisée en tant qu'agent anti-séborrhéique et antimicrobien dans les produits cosmétiques. Après évaluation du SCCS, elle a été jugée sûre aux concentrations maximales suivantes : 0,1% dans les crèmes pour le visage, 1% dans les gels douche, 2% dans les shampooings et 1% dans les nettoyants pour le visage.

- **SCCS/1680/25** Scientific Opinion on Prostaglandin Analogues: Methylamido-Dihydro-Noralfaprostal (MDN), Isopropyl Cloprostenate (IPCP), Dechloro Dihydroxy Difluoro Ethylcloprostenolamide (DDDE)

Le SCCS considère qu'aucun des trois analogues aux prostaglandines n'est sûr dans le cadre d'une utilisation dans des produits cosmétiques destinés à promouvoir la croissance des cils et des sourcils.

**En savoir plus ?**
Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne (1h) : **Webinaire**
Réglementation européenne cosmétique (7h) **Formation**

**Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !**

*Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.*

### Biocides - Mélanges dangereux

Mise à jour de la liste des fournisseurs de biocides
La dernière mise à jour de la liste des fournisseurs de substances actives et produits au titre de l'article 95 du Règlement n°528/2012 est désormais disponible sur le site de l'ECHA.

Mise à jour des combinaisons de substances et de types de produits pour lesquelles une notification conforme a été faite en vue de leur inclusion dans le programme d'examen
La liste comprend également les noms des entreprises notifiantes afin d'aider les sociétés à collaborer lors de la soumission d'une demande d'approbation de la substance active et d'éviter les essais inutiles sur les animaux.

**En savoir plus ?**
Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides
**Webinaire** (1h)
Réglementation européenne des produits biocides (7h) : **Formation**
Produits biocides : les exigences de la période transitoire (1h) : **Webinaire**

Contactez-nous pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

*Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages-Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative*

## Toxicologie

**Highlighting best practices to advance next-generation risk assessment of cosmetic ingredients**

Les attentes du public et les exigences réglementaires ont entraîné un changement de paradigme dans l'évaluation de la sécurité des ingrédients cosmétiques. L'évaluation des risques de nouvelle génération (NGRA) et les nouvelles méthodologies d'approche (NAM) offrent la possibilité de mettre en œuvre des procédures alternatives qui sont plus éthiques et plus pertinentes sur le plan biologique, qui ont le potentiel de devenir plus rentables et plus efficaces en termes de temps, et qui protègent au moins autant la santé humaine que les approches traditionnelles basées sur l'expérimentation animale. Cependant, le nombre et la diversité de NAM actuellement disponibles, qui évoluent rapidement, peuvent être déroutants et accablants pour les évaluateurs de la sécurité. Pour passer avec succès des principes à l'application de routine, les NAM doivent être acceptées par les communautés d'évaluation de la sécurité.

L'harmonisation des NAM et l'établissement de flux de travail normalisés pour l'évaluation des risques sont essentiels pour obtenir l'acceptation réglementaire. Par conséquent, l'International Cooperation on Cosmetics Regulation (ICCR) a chargé une équipe de scientifiques des autorités réglementaires et de l'industrie cosmétique de définir les meilleures pratiques selon les principes de l'ICCR concernant l'évaluation des risques pour les ingrédients cosmétiques, afin de faire progresser l'acceptation et l'utilisation des NAM dans l'évaluation de la sécurité et, le cas échéant, dans la prise de décision réglementaire.

**Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.**

**A propos de l'évaluation de la sécurité des compositions parfumantes :**

Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ? (1h): **Webinaire en replay**

*Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques…)-Assistance réglementaire et normative*

## Microbiologie

Résistance aux antimicrobiens : la France renforce son engagement international et se donne des priorités d'action

La résistance aux antimicrobiens (ou AMR pour *antimicrobial resistance*) survient lorsque certains microorganismes (bactéries, virus, champignons et parasites) évoluent au cours du temps et ne réagissent plus aux médicaments, qui perdent alors en efficacité. Cette résistance rend plus complexe le traitement des infections et augmente le risque de propagation, de formes graves des maladies et de décès. Face à l'émergence de nouvelles maladies et à la multiplication des résistances, il est urgent de préserver l'arsenal thérapeutique existant.

Efficacy of a topical live probiotic in improving skin health

*Micrococcus luteus* est une bactérie commensale de la peau humaine et joue un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre entre les différentes flores microbiennes de la peau. La souche Q24 de *M. luteus* ou BLIS Q24™ a été isolée à partir de la peau d'un adulte humain en bonne santé et est connue pour produire un spectre antimicrobien unique qui inhibe les agents pathogènes associés aux maladies de la peau. Il a été développé en tant que probiotique avec des applications potentielles dans l'amélioration de la santé cutanée globale.

Une approche consistant à délivrer un probiotique vivant conditionné dans une formule innovante pour améliorer plusieurs affections cutanées chez des individus par ailleurs en bonne santé s'est

avérée fructueuse. Cette étude souligne qu'une formulation de sérum contenant BLIS Q24™ a un impact positif sur la peau : elle est efficace par voie topique pour réduire l'apparence des imperfections cutanées, rides, rougeurs ainsi que la brillance et la sécheresse. BLIS Q24™ offre la possibilité de prévenir les problèmes liés à la santé de la peau et d'entretenir régulièrement le microbiome cutané pour une peau saine.

Formation accessible en replay

- Microbiologie des produits cosmétiques (3h30)

Webinaires accessibles en replay

- Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques (1h)
- Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ? (1h)
- Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides (1h)

*Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative*

## Environnement

**Les capsules des bouteilles en verre contaminent les boissons avec des microplastiques**

Il y a des microplastiques dans toutes les boissons mais celles dans des bouteilles en verre en contiennent plus que dans des bouteilles en plastique, des briques ou des canettes. C'est étonnamment ce que révèle une étude menée par l'unité à Boulogne-sur-Mer du Laboratoire de sécurité des aliments de l'ANSES. L'hypothèse investiguée par les scientifiques est que ces particules de plastique viennent des peintures des capsules des bouteilles. L'eau et le vin sont moins concernés que les autres boissons. Ces résultats permettent d'identifier une source de présence de microplastiques dans les boissons contre laquelle les industriels peuvent facilement prendre des mesures.

**En savoir plus ?**

Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques (1h30)

*Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri*

## Intelligence artificielle

**SoFIA-Santé**

La Société Francophone d'Intelligence Artificielle en Santé (SoFIA-Santé) a été créée pour répondre à la rareté des structures savantes dédiées à l'IA dans le domaine de la santé et pour accompagner les professionnels face aux défis posés par cette révolution technologique. Elle vise à structurer une approche francophone et éthique de l'IA en santé, en formant et soutenant les professionnels que ce soit du milieu médical ou du milieu de l'informatique.

Elle est organisée en cinq comités :

- Ethique et réglementaire
- Recherche, innovation et data
- Formation et sensibilisation
- Relations internationales, partenariats et communication
- Usages et impacts socio-environnementaux de l'IA en santé

## Formulation-R&D

**Cheveux hydratés : démêler le vrai du faux**

Comme discuté lors des rencontres capillaires de la SFC (Société Française de Cosmétologie), un cheveu bien hydraté est synonyme pour les consommateurs de cheveu sain. En effet, ils associent la notion d'hydratation à une chevelure douce, lisse, brillante et sans frisottis. Or, cette perception ne correspond pas à la réalité scientifique : la teneur en eau du cheveu n'est pas le facteur déterminant de sa beauté ou de sa santé. L'eau n'est pas systématiquement le meilleur allié du cheveu, une augmentation de sa teneur peut même avoir des effets négatifs tels que la fragilisation de la fibre capillaire, l'augmentation des frisottis ou la perte de brillance.
Pour obtenir des cheveux en bonne santé, il ne s'agit donc pas d'augmenter leur hydratation, mais de restaurer et de refermer les cuticules pilaires, de régénérer le film protecteur naturel et d'améliorer la cohésion cuticulaire. Ces actions permettent de renforcer la structure du cheveu, de limiter les agressions extérieures et de préserver son aspect lisse et brillant.
Ainsi, au lieu de parler d'hydratation, il faut plutôt se concentrer sur les actions conditionnante , réparatrice, protectrice des produits capillaires. Ces allégations devront être prouvées à l'aide de mesures instrumentales et de tests cliniques sur volontaires.

Formulation des produits de maquillage (1h30)
Formulation des produits cosmétiques (3h30)
Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel (1h)
Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ? (1h)

***Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII)*** *– Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations*

## Formations & Webinaires

**Webinaires 2025 Formations 2025**

**Cosmétiques**

**Réglementation/BPF/Tests Europe**
Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne (1h)
Réglementation européenne cosmétique (7h) **Formation à distance ou en présentiel** Mardi 16 et Jeudi 18/09, replay ultérieur
Produits cosmétiques : allégations vs réglementation (1h)
Allégations – Réglementation & Tests **Formation à distance** (3h30)
Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges (1h)
Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009 (1h)
Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques (2h)
Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ? (1h)
Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP (1h)
Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ? (1h)
Les essentiels des BPF cosmétiques (ISO 22716) et du bionettoyage (1h)
Cosmétiques, biocides, DM, … Les produits frontières existent-ils vraiment ? (1h)

**Labels**
Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants (1h)
Labels écologiques : Focus sur COSMOS **Formation à distance** (2h)

**Microbiologie**
Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques (1h)

Microbiologie des produits cosmétiques **Formation à distance** (3h30)
Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire **Formation à distance** (3h30)
Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides (1h)

**Formulation**
Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel (1h)
Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ? (1h)
Formulation des produits de maquillage (1h30)
Formulation des produits cosmétiques **Formation à distance** (3h30)

**Réglementation internationale**
Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE (1h30)
Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique (2h) Mardi 08/10, replay ultérieur
Réglementation des produits cosmétiques en Israël (1h)
Règlementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud (2h30)
Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe (GSO) (1h30) Mardi 17/06, replay ultérieur

**Biocides-détergents-virologie**
Produits biocides : les exigences de la période transitoire (1h)
Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides (1h)
Réglementation européenne des produits biocides (7h) **Formation à distance**

Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel (1h)
Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent **Formation à distance** (1h30)

Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale **Formation à distance** (5h)

Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides (1h)

Cosmétiques, biocides, DM, … Les produits frontières existent-ils vraiment ? (1h)
Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques (2h)
Notification PCN : à la découverte du portail européen (1h30)
Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants (1h)

**Compléments alimentaires-Bougies parfumées**
La réglementation des compléments alimentaires en Europe (1h)
Réglementation européenne des compléments alimentaires (4h30) **Formation à distance**
Formulation et réglementation des bougies parfumées (1h)

**Droit des marques**
Comment protéger et défendre sa marque ? (1h)

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : ACTIONS DE FORMATION

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.*
*INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPI au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.*

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.*
*INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.*

## Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA,Team-PRRC.

**Bureau :** 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)
**Mob :** +33 (0)6 767 192 67
**Email :** y.tillet@teb-health.com
www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la lettre d'informations du 30 juin.

## Droit des marques

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, un cabinet 'boutique', 100% dédié au droit de la propriété intellectuelle, composé d'une équipe d'experts qui accompagnent les entreprises innovantes, les créateurs, designers ou agences de publicité, dans la préservation et la défense de leurs marques, droits d'auteur, design, brevets, savoir-faire et tout actif immatériel. La lutte contre la contrefaçon et les actions en concurrence déloyale ou parasitaire sont au cœur de ses activités.

La société L'OREAL, titulaire de plusieurs marques AZZARO et d'une marque CHROME désignant notamment des produits cosmétiques ou des vêtements, assigne la société WINES AND BRANDS, spécialisée dans le négoce de vin, pour atteinte à la renommée de ses marques, ainsi qu'en parasitisme et pratiques commerciales trompeuses.

Elle lui reproche d'avoir effectué la promotion, sur son site internet, de bouteilles de vin revêtues du signe AZZARO et associées au signe CHROME, en évoquant un partenariat avec « la maison de luxe AZZARO ».

La société WINES AND BRANDS s'en défendait en se prévalant d'une licence exclusive consentie par une société tierce, sur une marque internationale AZZARO et une marque de l'UE, AZZARO.

Après que le JME a prononcé, en cours d'instance, des mesures provisoires d'interdiction et d'exécution de mesures d'astreinte, par deux ordonnances distinctes, le tribunal confirme, au fond, l'atteinte à la renommée en ces termes :

➔ La renommée des marques AZZARO est établie : selon une appréciation globale, conforme aux principes, le tribunal relève l'importance des investissements publicitaires réalisés par L'OREAL, l'usage ancien et constant de la marque, son rayonnement géographique, ainsi que son positionnement sur le marché du parfum (13ème parmi les marques de parfum en France entre 2018 et 2023).

➔ La renommée de la marque CHROME est écartée : selon une motivation plus rapide et qui interroge

quelque peu, le tribunal considère qu'il n'est pas démontré que cette marque exerce un pouvoir d'attraction propre, indépendant des produits qu'elle désigne.

➡ La licence invoquée par WINES AND BRANDS est inopérante :
– la marque internationale AZZARO ne désigne ni la France, ni l'Union européenne,
– la marque de l'UE AZZARO n'est pas enregistrée, en raison d'une opposition encore pendante.
Ainsi, aucun droit d'usage du signe AZZARO ne peut être valablement revendiqué.

➡ Le lien entre les vins promus et les marques AZZARO est caractérisé du fait de l'identité des signes. Cet usage sans autorisation vise à bénéficier de leur renommée et porte ainsi « préjudice à leur renommée et à leur caractère distinctif ».

➡ L'atteinte à la renommée des marques AZZARO est caractérisée : les mentions sur le site litigieux – « estampillés par le célèbre couturier et parfumeur », « expression parfaite de la philosophie de la marque AZZARO et de ses parfums » – traduisent une volonté manifeste d'associer les vins à l'univers du luxe et de la parfumerie.

➡ Les demandes fondées sur la concurrence déloyale et les pratiques commerciales trompeuses sont rejetées au motif que les faits reprochés ne sont pas distincts de ceux sanctionnés au titre de l'atteinte à la renommée.

Ce jugement peut encore faire l'objet d'un appel.

**Sylvie Benoliel-Claux - Anne-Sophie LEROI - Sonia Benali-Kaleva - Valentine Mouradian**

**Activez pour voir l'image en plus grand.**

Pour toute information supplémentaire : https://benoliel-avocats.com/ ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

**En savoir plus ?**
Suivez en replay le webinaire Comment protéger et défendre sa marque ? (1h)

## FAQ du mois

**Produits dangereux**

**Où se trouve la « liste des perturbateurs endocriniens » ?**

Le site **https://edlists.org/** est une plateforme qui a pour objectif principal d'**informer les parties prenantes sur le statut actuel des substances identifiées comme perturbateurs endocriniens (PE)**, ou en cours d'évaluation pour leurs propriétés de perturbation endocrinienne au sein de l'Union européenne.
Le site a été lancé en juin 2020 par les autorités nationales compétentes de la Belgique, du Danemark, de la France, des Pays-Bas et de la Suède. L'Espagne a rejoint l'initiative en février 2021.

En réalité, il n'y a pas une liste mais trois :

- **Liste I** : Substances identifiées comme perturbateurs endocriniens au niveau européen (dans le cadre des réglementations REACH, BPR, PPPR).
- **Liste II** : Substances en cours d'évaluation pour une possible identification comme perturbateur endocrinien.
- **Liste III** : Substances considérées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne par une autorité nationale impliquée dans le projet, sans identification réglementaire au niveau européen

Une mise à jour a été effectuée au mois de juin.
Les autorités nationales participatives collaborent pour compiler et tenir à jour les listes, mais l'inclusion d'une substance, en particulier dans la Liste III, relève de la seule responsabilité de l'autorité nationale qui la propose et n'implique pas l'accord des autres États membres.

**En savoir plus ?**

Produits biocides : les exigences de la période transitoire (1h)
Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides (1h)
Réglementation européenne des produits biocides (7h) **Formation à distance**

Retrouvez le détail de nos prestations :

- Prestations Europe
- Prestations International

Contactez-nous pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

## Publications

**Retrouvez toutes les publications d'INSTITUT SCIENTIS**
https://www.laboratoire-scientis.fr/publications.html

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques pour la publication de nos derniers articles !

NAM et NGRA, des outils pour évaluer la sécurité des cosmétiques
Depuis quelques temps, les acronymes NAM (pour New Approach Methodologies) et NGRA (pour Next Generation Risk Assessment) sont apparus dans l'univers des produits cosmétiques comme étant des solutions possibles pour l'évaluation des ingrédients cosmétiques en l'absence de tests effectués sur les animaux. Notre article propose une présentation générale des NAM et du NGRA, et traite de la feuille de route de la Commission européenne relative à l'élimination des tests sur les animaux. Il

propose également une réflexion sur l'application de ces concepts lors de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.

## Huiles de palme et palmiste : impacts sur l'environnement et substitutions possibles

Les huiles de palme (Palm oil) et de palmiste (Palm kernel oil) proviennent toutes les deux d'un même palmier nommé *Elaeis guineensis.* Mais elles sont obtenues à partir de l'extraction de deux parties différentes du fruit : le mésocarpe pour la première, et l'amande ou le noyau pour la seconde. Ces huiles sont très peu incorporées directement en tant qu'ingrédients dans les produits cosmétiques. Elles sont cependant à l'origine de nombreuses matières premières, obtenues par plusieurs réactions chimiques (hydrogénation, estérification, saponification, ajout de greffons hydrophiles). Les dérivés courants des huiles de palme et de palmiste incluent le Lauryl glucoside, le Sodium lauryl sulfate et le Sodium laureth sulfate, qui sont utilisés pour leurs propriétés nettoyantes et moussantes.

## Rencontrez-nous !

En 2025, voici les manifestations suivies par INSTITUT SCIENTIS :

| | |
|---|---|
| COSMETAGORA | 14 et 15 janvier - Paris |
| PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins) | 28 et 29 janvier - Paris |
| Salon bien être - médecine douce | Du 30 janvier au 03 février - Paris et Lyon |
| Business Meetings @ JEC WORLD 2025 | Du 04 au 06 mars - Villepinte |
| Salon de Podologie | 07 et 08 mars - Paris |
| Cosmoprof | Du 20 au 23 mars – Bologne (Italie) |
| Congrès règlementaire COSMED | 26 et 27 mars - Paris |
| ContaminExpo | Du 25 au 27 mars - Paris |
| Europropre | Du 25 au 27 mars - Paris |
| Congrès Détergence, Règlementation & Environnement | 1er et 2 avril - Paris |
| Congrès In-cosmetics | Du 8 au 10 avril – Amsterdam (Pays-Bas) |
| Congrès International d'Esthétique & Spa | 14 avril - Paris |
| Santexpo | Du 20 au 22 mai - Paris |
| Congrès SF2H (Hygiène hospitalière) | Du 4 au 6 juin - Marseille |
| SALON I FEEL GOOD | Du 6 au 8 juin - Paris |
| Make-up Paris | 18 et 19 juin - Paris |
| Congrès Environment & Safety | 1er juillet - Le Vaudreuil |
| Luxe pack Edition spéciale | 1er et 2 juillet - Paris |
| Congrès de la Société française de microbiologie | Bordeaux, du 24 au 26 septembre |
| Congrès biocide | 30 septembre et 1er octobre - Lyon |
| Cosmopet | 2 et 3 octobre- Saint-Germain-en-Laye |
| Cosmetic 360 | 15 et 16 octobre - Paris |
| Congrès Parfums et Cosmétiques | 19 et 20 novembre - Chartres |
| Salon Natexpo | Du 30 novembre au 2 décembre - Paris |
| Congrès de la Société Française de Toxicologie | 11 et 12 décembre - Paris |

Contactez-nous aussi pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !

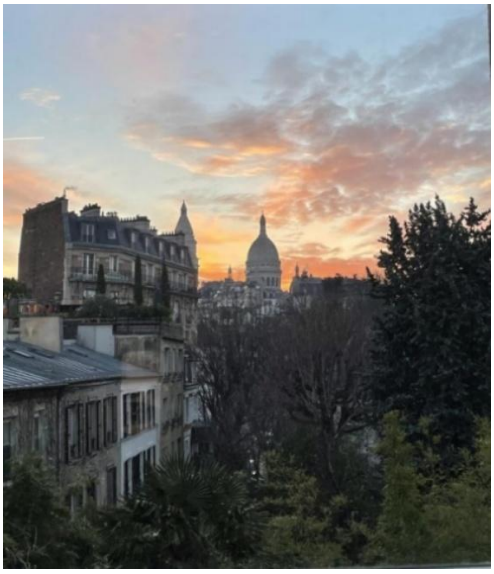

## Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, IS'Art Galerie Montmartre abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter

INSTITUT SCIENTIS

*La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.*

Règlementation Formation Datadock Formulation

**INSTITUT SCIENTIS** est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).
Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

**INSTITUT SCIENTIS** est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPI pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

**Brochure Institut Scientis**

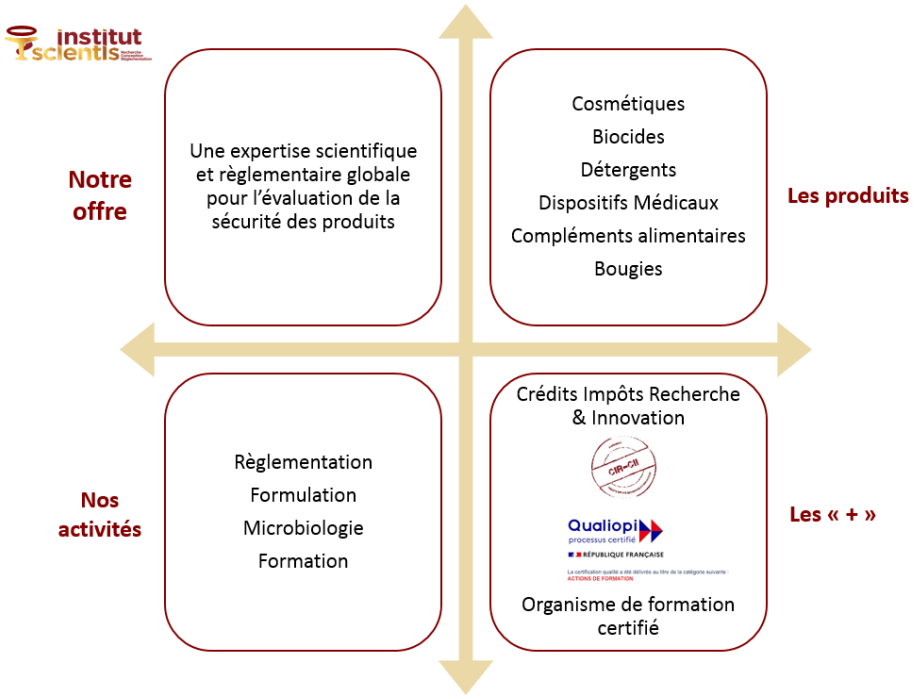


**© 2025 – INSTITUT SCIENTIS**
Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**
INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr
Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

***Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.***